



NEW YORK CITY HOUSING AUTHORITY

250 BROADWAY • NEW YORK, NY 10007

TEL: (212) 306-3000 • <http://nyc.gov/nycha>

TINO HERNANDEZ
CHAIRMAN
EARL ANDREWS, JR.
VICE-CHAIRMAN
JOANNA ANIELLO
MEMBER
VILMA HUERTAS
SECRETARY
DOUGLAS APPLE
GENERAL MANAGER

Le 10 avril 2006

Cher Résident:

Au commencement de cette année, l'Administration New Yorkaise des logements Sociaux (NYCHA) s'est proposé d'augmenter les divers taux imposés aux résidents pour l'usage des remises, l'usage d'appareils ménagers qui consomment beaucoup d'énergie, main-d'œuvre, matériels et équipements pour la réparation de dommages causés par les résidents. Durant la période de temps accordée aux commentaires, nous avons reçu à peu près 10,000 commentaires venant des résidents et des autorités publiques, concernant les résultats de l'augmentation de ces frais sur les résidents, particulièrement les personnes âgées.

En réponse à ces commentaires, le conseil de l'Administration New Yorkais des logements Sociaux (NYCHA) a décidé qu'un rabais de 20% des surcharges pour l'usage des remises et des appareils ménagers qui consomment beaucoup d'énergies sera accordé à 82% des résidents de NYCHA, plus précisément les personnes âgées, les handicapés, et les résidents payant moins que le loyer fixe. ("ceiling rent").

- Le nouveau taux pour l'usage des remises commencera 1 mai 2006.
- Le nouveau taux pour l'usage des appareils ménagers consommant beaucoup d'énergie commencera le 1 juin 2006. Ce montant se verra sur la fracture du mois de juin.
- Le nouveau taux pour la main-d'œuvre, matériels et équipements, pour la réparation des objets endommagés par les résidents commencera le 1 Juin 2006. Il n'y aura pas de rabais pour cette catégorie.

Une copie de la liste révisée de ces taux et charges est disponible au bureau de gestion des vos appartements ou sur le Web site de NYCHA @ nyc.gov/nycha. Ceux qui veulent contester l'augmentation de ces charges peuvent aussi trouver les règlements (Grievance Policy) de NYCHA au bureau de gestion de leurs appartements ou sur le Web site de NYCHA.

Comme d'habitude, il n'y aura pas de charge pour l'entretien routinier ou les réparations résultant de l'usage régulier. Si vous avez des questions, s'il vous plait, adressez vous au bureau de gestion de vos appartements.

Sincèrement,

Douglas Apple